

MAIRIE D'ALSTING

- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 mai 2016

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de séances de la mairie, le vingt-six mai deux mille seize à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. MONNET Jean-Luc ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; BUHR Jean-Claude ; MEYER Raphaël ; HEHN Aurore ; HULLAR Marie-Claude ; WEISLINGER Jean-Léon ; WAGNER Patrice, ZITT Dominique ; WARING Elisabeth ; ARESU Estelle ; HEHN Sophie ; KUNZ Maryline ; MANN Eliane ; FEISS Dominique.

Absents excusés : MEYER Ana Mercedes ; HUSSONG Alain ; FERSING Gérard ; CHARLES Amanda.

Absents non excusés : MONNET Gaëtana ; DUVERNELL Stéphane.

Procurations : MEYER Ana Mercedes à WEBER Brigitte ; FERSING Gérard à MONNET Jean-Luc.

Le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter le point suivant :

III) DIVERS 1) Désignation d'un agent communal pour siéger au sein de la commission de sécurité.

I) FINANCES

1) SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser un emprunt d'un montant de 160 000 €, afin de mener à terme les dépenses d'investissement prévues au budget 2016.

Il soumet au Conseil Municipal les propositions d'emprunt suivantes :

	TAUX DE REMBOURSEMENT		Frais de dossier
	10 ANS	15 ANS	
	Taux Trimestriel	Taux Trimestriel	
CREDIT AGRICOLE	1,08 %	1,35 %	400 €
CREDIT MUTUEL	1,65 %	2,35 %	/
CAISSE D'EPARGNE	1,31 %	1,70 %	160 €

Il précise que le Conseil Municipal devra s'engager, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser un emprunt, auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 160 000 €, destiné à mener à terme les dépenses d'investissement prévues.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :

- Remboursement en 120 mensualités.
- Taux d'intérêt annuel pour l'emprunteur : 1,08 % (taux fixe).
- Frais de dossier : 400 euros

2) CLOS DU VERGER-APPLICATION DU TARIF 2013 POUR DES LOCATIONS DE 2017 (RESERVATIONS ANTERIEURES A 2017)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 30 mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les tarifs de location de la salle du Clos du Verger, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Afin de ne pas pénaliser les personnes ayant déjà confirmé la location avant la mise en application du nouveau tarif, (et par conséquent avant qu'ils n'aient été informés des augmentations de prix), le Maire propose de facturer à celles-ci les montants de location du tarif en vigueur au moment de la réservation. Cela concerne les personnes suivantes :

Locataires	Dates locations	Dates Réserv.	Tarifs (2013)	Tarifs 2017	Suppl. à payer
LOCATELLI Jean-Pierre - 22 rue des Cerises - ALSTING	27/05/2017	29/03/2016	550.00 €	600.00 €	50.00 €
PHILIPP Denis - 2 rue des Fleurs - ALSTING	10/06/2017	28/10/2015	550.00 €	600.00 €	50.00 €
WECKER Geoffrey - 21 rue du Stade - ALSTING	17/06/2017	05/01/2016	550.00 €	600.00 €	50.00 €
KIEFFER Magali - 10 rue St Génévrier - SARREGUEMINES	08/07/2017	11/09/2015	900.00 €	1 000.00 €	100.00 €
AREND Marjorie - 20 rue de l'Eglise - FORBACH	15/07/2017	08/02/2016	900.00 €	1 000.00 €	100.00 €
SCHETTEL Nicolas - 2 rue Selignet - TERVILLE	05/08/2017	09/02/2016	900.00 €	1 000.00 €	100.00 €
WEISLINGER Joseph - 4 rue du Bassin - ALSTING	12/08/2017	20/07/2015	550.00 €	600.00 €	50.00 €
TRONCI Mathieu - 8 rue de la Libération - ALSTING	26/08/2017	10/09/2015	550.00 €	600.00 €	50.00 €
FEISS Richard - 45 rue de la Forêt - ALSTING	21/10/2017	30/03/2016	350.00 €	600.00 €	250.00 €
TOTAL					800.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer aux personnes concernées par le tableau ci-dessus, le tarif 2013 pour une location en 2017 du Clos du Verger. Cette délibération sera jointe à la quittance, pour la réalisation du titre de recette à la trésorerie.

3) MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC LA MATEC (MOSELLE AGENCE TECHNIQUE)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité souhaite s'engager avec la MATEC (Moselle Agence Technique). Cet établissement public a pour but d'apporter une assistance technique à ses adhérents pour la bonne réalisation de leurs projets dans le domaine du bâtiment (construction et réhabilitation des bâtiments publics,...), des voiries et réseaux divers (éclairage, route,...), les petits aménagements et équipements publics.

En ce qui concerne les tarifs, l'adhésion nous engage à verser chaque année une cotisation établie à 0,50 € par habitant.

Cette cotisation fera de notre Commune, un membre-adhérent et lui donnera ainsi la possibilité d'avoir accès aux prestations de MATEC.

Les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage de MATEC sont facturées après réalisation. Elles sont chiffrées sur la base d'une convention, préparée et signée avec la Commune avant toute chose, sur un strict principe d'équilibre des coûts (donc au meilleur prix).

Les premiers contacts pour connaître les projets et préparer la convention ne sont évidemment pas facturés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité ;

-d'adhérer à « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE », Etablissement Public Administratif départemental.

-de mandater Monsieur HEHN Jean-Claude pour représenter la Commune d'ALSTING avec voix délibérative, aux Assemblées Générales de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE » selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 des statuts.

II) PERSONNEL COMMUNAL

1) RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été convenu de recruter des jeunes du village pendant la période estivale pour des travaux saisonniers ou occasionnels. Il convient pour cela que le conseil Municipal prenne une délibération.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 - 2^{ème} alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour assurer l'entretien des espaces verts et assurer la continuité des services techniques pendant la période estivale au cours de laquelle les agents permanents prendront leurs congés annuels à tour de rôle ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire qui fait suite à la réunion de la commission du personnel du 24 mai pour le recrutement de ces saisonniers, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide ;

Le recrutement direct de huit agents non titulaires saisonniers, chacun pour une période de 2 semaines.

Ces agents assureront des fonctions d'adjoints technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Ils seront encadrés par les agents permanents des services techniques.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut de l'échelon 1 du cadre d'emplois concerné;

III) DIVERS

1) DESIGNATION D'UN AGENT COMMUNAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE SECURITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le décret n° 2014-1312 du 31 octobre 2014 a modifié certaines dispositions du décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatives aux conditions de participation de la DDT aux commissions de sécurité incendie ERP (Etablissement Recevant du Public). En effet celui-ci supprime la participation de la DDT aux visites périodiques et inopinées des commissions de sécurité (à l'exception des visites d'ouverture, d'extension et de réouvertures, des établissements des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie, pour lesquelles leur participation est maintenue).

Depuis le 1^{er} juin 2015, un agent de la commune doit siéger au sein de cette commission. Celui-ci sera désigné ainsi que son suppléant par délibération et notifié par arrêté communal.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité de désigner M. VIDMAR Emmanuel comme titulaire pour participer aux commissions communales de sécurité, et M. WEISLINGER Gérard comme suppléant.

Il autorise Monsieur le Maire à notifier cette désignation par arrêté communal.

IV) INFORMATIONS

1) Travaux-Urbanisme

M. MONNET Jean-Luc informe l'assemblée des problèmes rencontrés avec la société mandatée pour réaliser les travaux du columbarium courant de ce mois. En effet celle-ci nous a informé au dernier moment de sa mise en liquidation. La commune a donc sollicité en urgence une autre société, qui nous a mis à disposition des columbariums provisoires, ainsi qu'un devis pour un nouveau columbarium pour une implantation au nouveau cimetière.

Il avise également que les travaux de voirie définitive au lotissement « Les Cyprès II », vont prochainement débiter.

M. ZITT Dominique demande les raisons du changement d'horaire pour la réunion de la commission de l'Urbanisme, 18h00 au lieu de 18h30. M. MONNET Jean-Luc lui répond que ce changement d'horaire a été acté après avis positif des membres de cette commission.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite organiser avec le garde forestier une visite de la forêt communale.

2) Ecole-Associations

M. Le Maire annonce aux conseillers qu'une consultation a été faite à l'école pour la mise en place d'une garde après les cours (par le personnel de la cantine). Les résultats de cette enquête seront présentés lors d'un prochain Conseil municipal pour décider de son application ou non.

De même suite aux problèmes rencontrés avec le service des repas du prestataire actuel de la cantine, un devis est en cours de réalisation pour un éventuel changement. Celui-ci sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Mme WEBER Brigitte sollicite la participation des conseillers pour venir aider à la fête des Cerises le week-end du 9 et 10 juillet. Un planning sera envoyé prochainement.

M. MEYER Raphaël interpelle le Conseil Municipal par rapport au 30 avril, où ce jour-là deux associations ont organisées, en même temps, leur manifestation. Il rappelle qu'une réunion des présidents est organisée chaque année avec la mise en place d'un planning, or une association a décidé de changer la date d'une de ses manifestations. En plus celle-ci coïncidait déjà avec une manifestation d'une autre association. Suite à ce non-respect, Monsieur le Maire aborde en ce sens et décide que dorénavant les changements de dates en cours d'année ne seront plus acceptés, notamment si deux dates sont coïncidentes.

3) Compteurs « Linky »

M. WEISLINGER Jean-Léon souhaite avoir des précisions concernant la position de la commune par rapport aux nouveaux compteurs « Linky » d'EDF. Après quelques explications et réflexions sur ces nouveaux compteurs, Monsieur le Maire propose aux conseillers de reporter cette discussion et ce débat à une prochaine réunion, avec la présence de M. FERSING Gérard, membre du SELEM, et ayant d'autres éléments sur ce sujet.

La séance a été levée à 20h15
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire :

